Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

2, Place Marie Collet
Treffort
01370 Val-Revermont
04 74 42 38 00

val-revermont.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 FEVRIER 2022

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, BULIN Bérangère, CATHERINE-BONNICI Julie, CARON Laetitia, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, JOLY Olivier, LAURENT Yannick, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, PUVILLAND Christophe, SERVIGNAT Hervé, THEVENARD Béatrice, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

Excusée : M. HAEGELIN (pouvoir donné à B. BULIN), E. GIROD (pouvoir donné à R. MARECHAL), M. HARNAL, F. MEUROU (pouvoir donné à M. WIEL), JL REVEL (pouvoir donné à C. PUVILLAND)

Secrétaire de séance : Laetitia CARON

Convocation et affichage : 17 février 2022

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu est approuvé, 3 abstentions pour absence

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour (mandat vente Maison Brunaud à Cuisiat) – Le conseil donne son accord à l'unanimité

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Dans le cadre de la révision du PLU initiée par la commune, l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique – art. 35 indique qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Pour mémoire, le lancement de la procédure de révision du PLU a été fait par une délibération prise en septembre 2020 et il est prévu que le nouveau PLU soit opérationnel à partir de l'été 2023.

Le PADD est la clef de voûte du PLU, il permet aux élus de définir leurs priorités pour l'aménagement et le développement durables à l'horizon 2035.

M. JOYEUX du Cabinet CITADIA expose au conseil les 3 axes du PADD

- Axe 1 : confirmer le rôle de polarité de Val-Revermont
- Axe 2 : affirmer l'identité de la plaine de Bresse
- Axe 3 : Préserver et mettre en valeur le Massif du Revermont.

Après avoir entendu l'exposé du Cabinet CITADIA et après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme

Le PADD sera présenté à la population lors d'une réunion publique fixée au 10 mars 2022.

Débat d'orientations budgétaires

Jean-Luc LEBOEUF, adjoint aux finances prend la parole. Il rappelle au conseil que le Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas obligatoire pour la commune (- 3 500 habitants). Néanmoins, il est important que le conseil puisse avoir une vision éclairée des orientations et de la programmation des futurs investissements avant que le budget ne soit soumis au vote. Il fait un rapide brossage de la situation économique mondiale et une présentation succincte de la loi des finances 2022. La situation économique actuelle avec la reprise de l'inflation aura un impact certain sur le budget communal (augmentation des énergies, des matières 1ères, etc…). La dotation Générale de Fonctionnement reste stable. La commune n'augmentera pas ses taux de fiscalité en 2022 (14.72 % pour la taxe foncière et 48.81 % pour la taxe foncière non bâti). Toutefois, du fait de l'augmentation de la base locative de 3.4% décidée au niveau national, les habitants verront néanmoins leurs taxes augmenter.

Sous réserve des contrôles avec la trésorerie, les résultats 2021 sont les suivants

RESULTAT DE CLOTURE (hors restes à réaliser)	Fonctionnement	Investissement
Budget commune	1 588 576.24	354 111.77
Budget développement commercial	594 680.11	6 702.71
Budget camping	99 077.66	16 396.84
Réseau de chaleur	100 091.63	20 273.27
Lotissement de Cuisiat	-5359.50	
Lotissement de Pressiat	950	
Panneaux photovoltaïques	10 710	

Le compte administratif sera voté lors du prochain conseil après consolidation définitive avec la Trésorerie.

Madame le Maire reprend la parole. Elle explique que classiquement, lors du débat d'orientations budgétaires, il est de règle de donner les grandes orientations suivies pour le budget, qui s'inscrivent dans le programme proposé en 2020 pour le mandat 2020-2026.

L'exercice 2021 a été peu impacté par la conjoncture particulière liée aux conséquences de la crise sanitaire. Quelques dépenses supplémentaires, comme l'acquisition de masques chirurgicaux, de produits désinfectants et de soluté hydroalcoolique, et quelques recettes moindres dans le budget développement économique (annulation de loyers).

Par contre, afin de lutter contre le désengagement de l'état, la volonté de la commune de proposer de nouveaux services à la population augmente le poids des charges de fonctionnement (charge de personnel).

Enfin, depuis plusieurs années, la commune s'est engagée dans des travaux d'envergure, tout en limitant le recours à l'emprunt (emprunt d'1 M€ pour la mairie), et sans augmentation des taux d'imposition.

Pour 2022, les capacités d'auto-financement de la commune se sont réduites (de l'ordre de 490 000 € cette année, contre 660 000 € l'année précédente).
Cela s'explique par des charges supplémentaires, dans le chapitre des dépenses à caractère général pour un montant de + 76 000 € (remplacement des huisseries de la gendarmerie, maintenance, entretien et réparation des bâtiments,…) et également dans le chapitre des charges de personnel pour un montant de + 90 000 € (formations obligatoires, stagiaires, 2ème poste à la médiathèque, recrutement du conseiller numérique, augmentation des contrats pour le camping, remplacement des agents en arrêt ...).
Une partie de ces charges supplémentaires a été réduite par des subventions, dotations ou autres. Pourtant, cette baisse de la capacité d'auto-financement doit attirer la vigilance pour les prochains budgets.

La proposition de budget 2022 repose sur les grands axes suivants :

-Soutenir la transition écologique : continuer la rénovation énergétique et fonctionnelle des équipements publics : après les travaux de la mairie, ce sont ceux relatifs au gymnase, puis au presbytère de Cuisiat qui verront le jour en 2022. En 2021, l'isolation thermique de la plupart des logements communaux et des bâtiments publics a été réalisée. De même, la rénovation des logements communaux (réfection de toitures, des huisseries,….) est programmée. Les choix qui ont été faits permettent de limiter l'émission des gaz à effet de serre (chaudière au bois déchiqueté pour la mairie en 2020, et pour le gymnase, en remplacement de la chaudière au gaz). La réflexion en vue de développer les modes doux est toujours d'actualité, avec la fin de la réalisation de la portion de voie douce à Treffort. Et d'autres projets à venir en lien avec la mobilité douce.

-Développer l'attractivité de la commune et améliorer la qualité de vie des habitants en installant un commerce dans le centre de Cuisiat (travaux de réhabilitation de l'ancienne pizzeria en cours, avec ouverture escomptée à l'été 2022), fin de l'aménagement de l'espace de la Grange du Pin (remplacement des jeux, finalisation du tour de l'étang). La requalification de Montmerle est également inscrite dans cet axe, tout en améliorant aussi la sécurisation de la RD 936.

-Développer les services aux habitants, avec la transformation de la poste en Agence Postale Communale (pas de date précise pour le moment), avec la création de l'antenne France Services, avec le recrutement d'un conseiller numérique depuis le 1er novembre 2021. Une aide de 10 000 € de l'Etat a été perçue pour ce poste en 2021. Un poste supplémentaire a été créé à la médiathèque pour augmenter l'offre culturelle auprès des habitants.

Monsieur LEBOEUF reprend la parole pour présenter la proposition de budget 2022

Fonctionnement budget général

La section de fonctionnement est présentée en équilibre en dépenses et en recettes à 3 113 637 € après report des produits antérieurs de 776 686 € (compte recette 002)

Investissement budget général

Le programme d'investissement affiche un montant de 5 020 057 €. Il s'équilibre par un virement de la section de fonctionnement de 913 262 € (compte dépense 023), sans nouvel emprunt. Les opérations envisagées sont les suivantes :

N°	OPERATIONS	Dépenses	Recettes
200	Residence les mousserons	15 000,00 €	132 319,00 €
201	Informatique divers	10 000,00 €	- €
203	salle des sports	2 500 000,00 €	1 490 000,00 €
204	salle des fêtes de treffort	152 700,00 €	- €
205	Révision PLU	36 000,00 €	2 000,00 €
206	aménagement de MONTMERLE	190 000,00 €	- €
209	églises	22 500,00 €	- €
210	Presbytère de Cuisiat	550 000,00 €	- €
211	Restructuration forestière	10 000,00 €	- €
212	coeur de village Pressiat	50 000,00 €	- €
234	Foncier (vente maison Brunaud, Maison Leblanc, terrain pylone)	100 000,00 €	330 000,00 €
303	equipements des services techniques	130 000,00 €	- €
367	Mairie	50 000,00 €	- €
370	Investissements clubs	5 000,00 €	- €
381	cimetières	65 000,00 €	- €
394	voie douce + arrêt car + parking école	195 000,00 €	50 200,00 €
395	accessibilité	20 000,00 €	37 277,00 €
396	aménagement plan d'eau	43 600,00 €	162 000,00 €
401	ecoles	25 000,00 €	20 600,00 €
	programme du SIEA -leds	50 000,00 €	- €
	remise en état médiathèque	150 000,00 €	150 000,00 €

Budgets annexes

Les propositions d'inscriptions pour les budgets annexes sont présentées en équilibre comme suit :

Camping	**budgets**	**remarques**
Fonctionnement	300 607.66	Les recettes ont dépassé les 200 000 € en 2021
Investissement	170 266	Pas de gros travaux prévus en 2022
Développement commercial		
Fonctionnement	227 298	
Investissement	590 515	Création du commerce de Cuisiat
Réseau de chaleur		
Fonctionnement	179 659,63	
Investissement	97 497.92	Etude pour le remplacement de la chaudière bois
Panneaux photovoltaïques		
Fonctionnement	20 710.09	Vente d'électricité
Investissement	11 007	
Lotissement de Cuisiat		
Fonctionnement	125 329.20	Viabilisation des terrains
Investissement	0	
Lotissement de Pressiat		
Fonctionnement	40 950 €	Viabilisation des terrains
Investissement	0	

Tous les documents présentés lors du débat d'orientations budgétaires ont été distribués aux élus et sont consultables en mairie.

Requalification de Montmerle - Point sur la réflexion

2 réunions ont eu lieu la semaine dernière afin de trouver avec les habitants de Montmerle les solutions pour traiter les eaux pluviales. Ces réunions ont permis de grandes avancées, grâce notamment à l'acceptation par 4 habitants (dont 2 nouveaux) de recevoir des eaux pluviales issues des espaces publics et privés.

Le programme de travaux peut être résumé comme suit :

	Enfouissement lignes-Siea (reste à charge commune)	Réseau eau potable : syndicat Ain-Suran-Revermont	Aménagement paysager de la RD 936, chapelle, ralentisseurs, parking, …	Gestion eaux pluviales : GBA	Réfection voirie : GBA	Maîtrise d'œuvre	Année	TOTAL
Secteur Ouest	135 000 €		/				2022	135 000 €
RD 936	117 000 €		202 500 €				2024	319 500 €
Secteur Est	310 000 €		85 000 €				2023	395 000 €
Totalité du hameau	947 000 € (avec la participation du Siea)	500 000 €	287 500 €	300 000 €	200 000 €			
A la charge de la commune	562 000 €	/	287 500 €	/	/	90 000 €		**939 500 €**

Le conseil est invité à se positionner pour décider de la réalisation de ce programme et notamment de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Compte-tenu du coût et du reste à charge pour la commune, Mme le Maire propose de ne pas réaliser l'enfouissement des lignes sur la RD 936.

Après vote à main levée, le conseil municipal à 4 voix contre et 3 absentions accepte le programme de travaux en excluant l'enfouissement des lignes sur la RD 936.

Evolution du Conseil en Energie Partagé en « économe de flux »

Dans le cadre du service aux communes et de l'aide à la maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments publics, la commune s'est engagée dans le dispositif Conseil en Energie Partagée.

Fin 2021, le dispositif CEP s'est terminé et a évolué en un dispositif « économe de flux ». Ce nouveau dispositif est porté à l'échelle départementale par le SIEA qui s'appuie sur les EPCI pour assurer la coordination avec les communes. Le SIEA et l'ALEC 01 assurent l'animation territoriale. Le coût global de l'économe de flux harmonisé entre ces 2 structures, sera facturé 1.66 € par habitant et par an aux EPCI.
Du fait de l'évolution du dispositif, les élus de Grand Bourg Agglo proposent :

-Un recours pour ce service à l'ALEC 01, en continuité des années précédentes
-Une participation pour l'ensemble des communes à hauteur de 0.33 € par habitant et par an correspondant au reste à charge
-Une demande aux communes d'un engagement de 2 ans et 11 mois (du 01/02/2022, au 31/12/2024)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'adhérer à ce service d'Econome de flux pour la période du 1er février 2022 au 31 décembre 2024
- De désigner Monsieur Olivier JOLY comme élu référent
- De désigner Monsieur Xavier CHIROL comme agent référent
- De participer à hauteur de 0.33 € par habitant et par an
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Econome de flux »

Projet lotissement en Bret

Ain Habitat propose d'acquérir un terrain appartenant à la commune, situé en Bret à Cuisiat pour y aménager un programme de logements. La surface est de 12 561 m2 en zone à urbaniser et 1789 m2 en zone naturelle. Une évaluation des services des domaines a été demandée. Le prix proposé par Ain Habitat est de 19 € HT le m2 pour les zones constructibles et 3 € HT le m2 en zone naturelle, soit un total de l'ordre de 244 026 € HT.
Dans un souci d'offrir au plus grand nombre la possibilité de devenir propriétaires, les élus souhaitent que le prix de cession, jugé peu élevé, permette un prix de vente des terrains viabilisés accessible à des acquéreurs ayant des revenus limités.
Le projet consistera en la construction de 6 ou 7 logements locatifs, et 13 ou 14 terrains nus, mis en vente après viabilisation.

Calendrier prévisionnel :

- signature du compromis courant mars 2022
- dépôt du permis d'aménager en juillet et instruction jusque fin novembre
- début de la commercialisation des terrains en décembre 2022
- viabilisation en mars-avril 2023, pour une durée d'environ 4 mois
- dépôt des premiers permis de construire en septembre 2023, avec une entrée dans les logements à partir de l'été 2024
- pour les locatifs, fin des travaux fin 2024/début 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (1 absention)

- Emet un avis favorable à ce projet
- Accepte la vente des terrains telle que proposée
- Mandate Mme le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Pacte de gouvernance Grand Bourg Agglomération

Le pacte de gouvernance a pour objet de sceller les modalités de travail et d'appuis respectifs entre Grand Bourg Agglomération et ses communes membres.
Ce pacte vise à donner des lignes directrices et des objectifs partagés entre l'intercommunalité et ses communes membres qui guideront l'action de Grand Bourg tout au long de l'actuelle mandature.
Conformément au cadre réglementaire fixé par la loi engagement et proximité, chaque commune doit être sollicitée pour émettre un avis concernant ce pacte de gouvernance.
Chaque élu a été destinataire du fascicule de présentation de ce pacte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- N'émet aucune réserve
- Approuve le pacte de gouvernance tel que présenté

Travaux isolation de l'Atelier Beauté

Madame le Maire informe que Mme Blandine Millet a fait réaliser un certain nombre de travaux de rénovation dans son atelier Beauté. Il avait été convenu que la commune prendrait à sa charge les travaux d'isolation, qui s'élèvent à 4 219,82 € HT. Mme MILLET ayant payé toutes les factures, il est proposé une diminution de son loyer en compensation, sur 5 mois, à partir du mois de mars.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Mise en place des bureaux de vote 10 et 24 avril 2022

Elections du 10 avril	Treffort	Cuisiat	Pressiat
Président	Monique WIEL	Jean-Luc LEBOEUF	Jean-Louis REVEL
7h45 à 13h30	Jacques GAUGE Franck DUTEL Elisabeth PONCIN	Béatrice THEVENARD Hervé SERVIGNAT Florence DUCREUX	Julie CATHERINE-BONNICI Jean-Paul CORDENOD Manque 1 personne
13h30 à 19h + dépouillement	Frédéric CHABERT Dominique ALLEHAUX Olivier JOLY	Alain DUCREUX Laetitia CARON Hélène TEISSIER	Yannick LAURENT Manque 2 personnes

Elections du 24 avril	Treffort	Cuisiat	Pressiat
Président	Monique WIEL	Jean-Luc LEBOEUF	Jean-Louis REVEL
7h45 à 13h30	Bérangère BULIN Franck DUTEL Elisabeth PONCIN	Béatrice THEVENARD Maryse PUDDU Hélène TEISSIER	Noël PARRAIN Jean-Paul CORDENOD Christophe PUVILLAND
13h30 à 19h + dépouillement	Jacques GAUGE Nathalie AGOSTINI Olivier JOLY	Laetitia CARON Frédéric CHABERT Hervé SERVIGNAT	Yannick LAURENT Manque 2 personnes

Point ajouté : mandat pour vendre la maison Brunaud à Cuisiat

La commune, propriétaire de la maison Brunaud, souhaite vendre la partie du bâtiment située au nord, correspondant à un logement. Il est envisagé de mandater l'agence ERA Immobilier pour se charger de cette vente, des visites, etc… Le prix estimé pour cette vente est de 149 000 €, avec une rémunération de 5%, soit 7 900 € à la charge de la commune. Cette rémunération est divisée par 2 si la commune trouve le futur acquéreur.
L'avis des Domaines a été demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- accepte le mandat d'exclusivité avec l'Agence ERA
- Autorise la vente de la maison au prix proposé de 149 000 €

- mandate Mme le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Tour des commissions

- Tourisme : date de réunion à fixer
- Economie : date de réunion à fixer
- Voirie : le chemin du Mas Girard risque d'être fermé plus longtemps que prévu, le revêtement de mauvaise qualité doit être remplacé.
- Sport : la commission élargie se réunira le 8 mars
- Communication : le nouveau site internet est en cours de création
- Commission des villages : réunion le 28 février
- Commission environnement : réunion le 17 mars – la commission travaille avec les communes voisines sur la prolongation de la voie douce, opération débroussaillage des chemins le 5 mars
- Commission scolaire : signature de la convention avec la cantine et le centre de loisirs en cours, le matériel informatique a été installé

Questions diverses

Point sur la procédure « médiathèque » : la médiathèque, dont les travaux ont été réceptionnés en 2014, subit des désordres constatés depuis avril 2016, liés à des infiltrations d'eau, qui ont désormais des conséquences sur la structure même du bâti. En effet, lors de pluies, il y a de l'eau qui s'écoule dans les parois et à l'intérieur du bâtiment.
Après avoir contacté la maîtrise d'œuvre à plusieurs reprises, sans succès, il a été décidé de saisir un avocat spécialisé afin de porter l'affaire devant le tribunal administratif, qui a rendu son ordonnance le 26 mai 2020. De ce fait, un expert a été mandaté, qui a fait plusieurs visites et qui a fait parvenir son pré-rapport en décembre 2021. Au vu de ce pré-rapport, un contact a été pris avec un cabinet de maitrise d'œuvre spécialisé dans les ouvrages bois, afin de procéder à une étude des travaux à réaliser et surtout de leurs coûts. Le pré-rapport remis par l'experte s'est avéré incomplet, et les montants proposés sont de ce fait insuffisants (91 800 € TTC, tout compris).

Mobilités : 2 enquêtes sont actuellement proposées par GBA : une enquête à destination des habitants, afin d'évaluer la faisabilité de mise en place de corridors de covoiturage organisé (selon l'exemple de Chambéry).
Une autre consultation est en cours, relative au renouvellement de la délégation de service public « Transports et Mobilités » à compter du 1er janvier 2024. Pour cela, il est important de faire remonter au service les problématiques et les attentes des habitants en matière de transports et mobilités.

Déploiement de la fibre optique : mise en place au cours du 2ème trimestre 2022 d'une « armoire » dans le quartier En Bret. Cette armoire permettra de desservir tout le village de Cuisiat.

Tour de l'Ain : la commune sera ville d'arrivée pour la 1ère étape du mardi 9 août. La commune verra le passage des coureurs professionnels à 2 reprises depuis Pressiat jusqu'à Treffort. Arrivée sur la RD 52 en face du parking de l'école.

Point sur les outils informatiques mis en place à l'école du Moulin :
Avec ce qui a été installé cette semaine, l'équipement informatique se compose ainsi :
-les 7 classes d'élémentaires sont pourvues d'un TBI + 1 PC portable, et de 1 PC portable par classe, pour les élèves
-la classe informatique possède un TBI

-L’école maternelle dispose désormais d’un écran interactif neuf avec 1 PC portable
-30 tablettes pour les élèves.
Sans compter les ordinateurs de la salle informatique.

Inscription de la commune au jeu des 1000 euros de France Inter

-**Quelques dates** :
- Dimanche 27 février : Printemps des Arts à Meillonnas
-Samedi 5 mars : vente du civier des chasseurs, et tombola, et journée de débroussaillage
-Jeudi 10 mars à 18h30 : réunion publique : présentation du PADD
-Samedi 12 mars, voie douce à vélo, avec la commission environnement
-Jeudi 17 mars, à 18h30 : réunion publique sur le projet de 6 trackers à Lucinges (Bat’Itech)
-Samedi 19 mars : Cérémonie du 19 mars : dépôt de gerbe à Cuisiat à 16h, à Pressiat à 16h30, à 17h à Treffort. Puis dépôt de gerbe à Meillonnas suivi d’un vin d’honneur.
-samedi 26 mars : soirée concert du Comité des fêtes, avec Nico Sarro
-dimanche 27 mars : AG fruits d’automne

Prochain conseil municipal : mercredi 23 mars à 20h

La séance est levée à 00 h 15